



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

DESCRIPTION DU RÔLE, DES RESPONSABILITÉS, DU PROFIL ET DES COMPÉTENCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Conseil d'administration	2021-12-15	CAD-1122-5741

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Conseil d'administration	2022-03-07	CAD-1125-5750
Conseil d'administration	2024-09-19	CAD-1152-06

CLASSIFICATION	Ressources humaines
COTE	R-RH-6
ENTRÉE EN VIGUEUR	2024-09-19
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Secrétaire générale ou secrétaire général

HISTORIQUE

Ce document officiel remplace la « Description de fonctions du Directeur général » abrogé le 2021-12-15 et porte le numéro de résolution CAD-1122-5741

Les valeurs de Polytechnique ont été mises à jour afin de refléter les valeurs approuvées par le Conseil d'administration le 25 avril 2024 dans le cadre de la planification stratégique 2024-2028.

TABLE DES MATIÈRES

1	Rôle	3
2	Responsabilités	3
2.1	Expérience étudiante	3
2.2	Planification stratégique	3
2.3	Enseignement et recherche	4
2.4	Gestion des ressources humaines	4
2.5	Gestion des ressources financières et matérielles	4
2.6	Gestion des relations internes et externes	4
3	Profil et compétences	5
3.1	Généralités	5
3.2	Critères considérés comme des atouts	6

1 RÔLE

Sous l'autorité du Conseil d'administration (ci-après le « Conseil ») de Polytechnique Montréal (ci-après « Polytechnique »), la directrice générale ou le directeur général (ci-après « la ou le DG ») occupe la plus haute position de l'établissement.

Elle ou il planifie, dirige et supervise l'ensemble des activités reliées à l'enseignement, à la recherche, à l'administration générale, aux relations internes avec les parties prenantes de l'établissement, aux fonctions de représentation et au rayonnement externes. Elle ou il préside le Conseil académique, le Comité de direction et l'Assemblée de direction.

Elle ou il s'assure du respect des valeurs institutionnelles et des exigences de performance établies.

Elle ou il est la ou le principal(e) porte-parole et interlocutrice ou interlocuteur de Polytechnique.

Elle ou il oriente l'exercice de son rôle, notamment, vers la réussite et le bien-être des étudiantes et étudiants afin de les préparer aux défis du marché du travail et de leur permettre de contribuer à la mise en place de solutions durables qui auront des impacts réels et significatifs pour la planète, ainsi qu'au niveau de la qualité de vie au travail des professeures et des professeurs et de toutes les catégories de personnel. Elle ou il s'assure du renforcement constant de la réputation de Polytechnique et de son rayonnement jusqu'à l'international.

2 RESPONSABILITÉS

2.1 Expérience étudiante

Afin de s'assurer que l'expérience étudiante à Polytechnique devienne une référence dans le monde universitaire, la ou le DG :

- assure la mise en place de services diversifiés et de qualité accessibles aux étudiantes et aux étudiants en vue de répondre à leurs besoins et de contribuer à leur réussite scolaire et à leur bien-être ;
- vise à offrir aux étudiantes et aux étudiants un parcours de vie riche et stimulant ;
- encourage l'engagement étudiant sous toutes ses formes et voit à la mise en place des mécanismes visant à le reconnaître ;
- encourage l'acquisition de valeurs entrepreneuriales et stimule la curiosité envers l'innovation et la créativité dans toutes les sphères de l'expérience étudiante ;
- encourage les initiatives étudiantes visant à renforcer les apprentissages et le développement des compétences.

2.2 Planification stratégique

Tenant compte des développements sociaux, démographiques, technologiques, économiques et politiques, la ou le DG :

- En collaboration avec le Conseil, élabore une planification stratégique qui permet à Polytechnique de poursuivre son développement, de répondre aux attentes de la société, et de maintenir son niveau d'excellence ;
- assure la mise en œuvre de la planification stratégique une fois approuvée par le Conseil et contrôle son déploiement par la mise en place de moyens appropriés ;

- révisé la planification stratégique périodiquement à la lueur des changements dans l'environnement interne et externe et recommande au Conseil les modifications appropriées.

2.3 Enseignement et recherche

Afin d'assurer la réalisation de la mission de Polytechnique, la ou le DG :

- s'assure que le développement et la mise en place de programmes de formation et d'enseignement répondent aux besoins des employeurs et de la population étudiante et qu'ils satisfont aux critères des organismes qui valident l'agrément des programmes comme le BCAPG ;
- s'assure de renforcer le dynamisme de la recherche et de maintenir Polytechnique dans le peloton de tête des universités canadiennes en recherches appliquées et fondamentales en génie ;
- voit au déploiement des activités relatives à l'enseignement supérieur et la recherche et l'innovation et met en place les structures et l'environnement de travail nécessaires afin d'optimiser la performance de ces deux éléments principaux de la mission ;

2.4 Gestion des ressources humaines

Afin d'assurer un climat de travail serein et propice à la réalisation des objectifs de Polytechnique, la ou le DG :

- s'assure que la gestion du corps professoral et du personnel se fait selon les valeurs institutionnelles, les politiques, les objectifs de Polytechnique dans le respect des lois, règlements et conventions et ententes signées avec toutes les catégories de personnel ;
- s'assure de la mise en place des politiques, programmes et structures afin de maintenir un climat de travail positif ;
- s'assure de la mise en place de structures adéquates de recrutement et d'encadrement de toutes les catégories de personnel afin d'assurer une relève de qualité au sein de toutes les catégories de personnel et principalement, envers celle des professeur(e)s.

2.5 Gestion des ressources financières et matérielles

Afin d'assurer une saine gestion de ces ressources, la ou le DG :

- élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisation, les recommande au Conseil et en assure le suivi ;
- met en place des politiques, programmes et structures afin de protéger les actifs de Polytechnique et d'assurer l'utilisation adéquate et efficiente de toutes les ressources ;
- déploie les ressources afin d'assurer le maintien des actifs immobiliers et s'assure d'une planification adéquate des besoins futurs en cette matière.

2.6 Gestion des relations internes et externes

Afin de se doter de tout le soutien nécessaire à la réalisation de son mandat, la ou le DG :

- maintient des relations étroites à l'interne avec le Conseil, les associations étudiantes et d'employé(e)s, et les syndicats.
- agit dans un rôle d'interface entre la Direction et le Conseil d'administration lequel se décline dans une vision partagée des fonctions, des attributions et des responsabilités de part et

d'autre, et contribue, en tout temps, au maintien d'un climat de collaboration et de grande transparence entre la Direction et le Conseil.

- maintient des relations actives à l'externe avec les divers paliers gouvernementaux, principalement le ministère de l'Enseignement supérieur, l'Université de Montréal et les établissements d'enseignement et de recherche sur le plan national et international ;
- développe un réseau de partenaires socio-économiques provenant de l'industrie, du milieu des affaires, des paliers gouvernementaux, des communautés et du public en général ;
- entretient un réseau de collaborations sur le plan local, national et international susceptible de procurer des avantages à Polytechnique et de renforcer son positionnement stratégique ;
- met à contribution les membres de l'équipe de direction, les professeur(e)s, les chercheur(e)s, les employé(e)s ainsi que la ou le président(e) et les membres du Conseil et déploie une approche collaborative avec ces parties prenantes ;
- s'assure que les principes de gestion de Polytechnique sont conformes à ses valeurs institutionnelles, à ses règlements, à ses politiques et aux objectifs d'une grande institution universitaire ;
- contribue à l'instauration d'une culture de philanthropie ;
- assure le déploiement et l'encadrement des initiatives philanthropiques et y prend part de manière soutenue ;
- participe au Conseil d'administration de la Fondation et Alumni de Polytechnique ainsi qu'à l'ensemble des activités de celle-ci et veille à l'arrimage des priorités entre celle-ci et Polytechnique.
- Développe des stratégies de relations permanentes avec les diplômées et les diplômés et voit à les impliquer dans le développement et le rayonnement de Polytechnique.

3 PROFIL ET COMPÉTENCES

3.1 Généralités

La ou le DG est une personne reconnue pour ses réalisations académiques, en recherche et professionnelles, qui en mesure de présenter une vision mobilisatrice de la communauté et de diriger une organisation caractérisée par la collégialité et qui promeut des valeurs de collaboration, de dépassement, de leadership responsable et d'intégrité.

Personne gestionnaire compétente et profondément humaine, la personne directrice générale possède la capacité d'exercer un leadership permettant de rassembler la communauté universitaire autour d'une vision qu'elle met de l'avant, de façon à favoriser l'engagement, le sentiment d'appartenance ainsi que les collaborations entre les différentes parties prenantes. Par ses réalisations antérieures et ses parcours professionnels et académiques, elle est reconnue comme une personne hautement crédible et respectée.

La personne directrice générale possède une compréhension adéquate des enjeux et défis de Polytechnique, notamment de son cadre légal et celui de sa gouvernance, de son historique de partenariat avec l'Université de Montréal. Elle possède la capacité de superviser la mise en place des stratégies adaptées à des défis majeurs, notamment ceux inhérents aux enjeux budgétaires et immobiliers. Elle manifeste un profond engagement pour lutter contre les inégalités et pour faire la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

La personne directrice générale est une Ingénieure, membre en règle de l'Ordre des Ingénieur(e)s du Québec (OIQ) ou admissible à le devenir au moment de son entrée en fonction et doit posséder une excellente maîtrise du français et de l'anglais.

3.2 Critères considérés comme des atouts

- Détenir un Ph.D., en génie ou dans un domaine connexe à la formation et à la recherche en génie ;
- Démontrer une capacité à diriger un établissement universitaire ;
- Avoir une grande crédibilité, être reconnue et posséder des qualifications supérieures pour le poste ;
- Être présentement ou avoir été professeure de niveau universitaire ;
- Avoir une expérience établie de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- Avoir une expérience de gestion dans des fonctions supérieures ;
- Être en mesure de stimuler des initiatives philanthropiques et de les soutenir adéquatement ;
- Avoir développé un réseau de collaboration auprès des paliers gouvernementaux et dans les réseaux d'innovation et de recherche.